

**ROYAUME DU MAROC**

TEL : +212 (0)5 22 53 90 12  
 FAX : +212 (0)5 22 53 91 23  
 SFA : GMMMYNYX  
 Web : www.sia-aviation.gov.ma  
 E-Mail : sia-maroc@onda.ma

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS  
 DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE  
 DIRECTION DE L'AÉRONAUTIQUE CIVILE  
**SERVICE DE L'INFORMATION AÉRONAUTIQUE**  
 B.P 21 AÉROPORT DE CASABLANCA MOHAMMED V  
 NOUASSEUR

**AIC**  
 Série A  
 N°11  
 31/12/2009

**Liste récapitulative des AIC en vigueur**

Checklist of AIC currently in force

**Série A / A serie**

Année / Year	N° AIC	Date	Objet / Subject
1986	A 02	06/05/86	Obligation d'indiquer l'heure prévue de passage aux limites de la FIR Casablanca GMMM.
1997	A 02	28/02/97	Exécution des approches de précision de CAT II et III avec hauteur de décision (DH).
	A 04	01/07/97	Contribution des avions civils dans la détection des feux de forêts.
	A 06	23/10/97	Minima opérationnels d'aérodromes.
	A 07	03/11/97	Evacuation sanitaire.
	A 08	03/11/97	Autorisation de survol et d'atterrissage.
1998	A 04	27/08/98	L'installation et l'exploitation des stations radioélectriques à bord des aéronefs.
	A 05	27/08/98	Notification d'irrégularité de fonctionnement des aides à la navigation aérienne au sol.
	A 06	27/08/98	Utilisation du GPS au MAROC.
1999	A 03	03/05/99	Création d'un comité national de sûreté de l'aviation civile et de comités locaux de sûreté d'aéroport.
	A 07	21/07/99	Tarifs de vente des documents publiés par le Service d'Information Aéronautique.
	A 08	02/09/99	Mise en œuvre d'un minimum réduit de séparation verticale (RVSM). 1 <sup>ère</sup> AIC diffusée conjointement par les Etats adhérents au programme RVSM.
2000	A 05	12/05/00	Mise en œuvre d'un minimum réduit de séparation verticale (RVSM) dans l'espace aérien EUR RVSM entre les niveaux de vol FL 290 et FL 410 inclus. 2 <sup>ème</sup> AIC diffusée conjointement par les états adhérents au programme RVSM.
	A 06	26/06/00	Minima de décollage.
	A 09	26/12/00	Mise en œuvre d'un minimum réduit de séparation verticale (RVSM) dans l'espace aérien EUR RVSM entre les niveaux de vol FL 290 et FL 410 inclus. 3 <sup>ème</sup> AIC diffusée conjointement par les Etats adhérents au programme RVSM.
2001	A 01	06/04/01	Utilisation de l'ACAS II en FIR CASABLANCA.
	A 03	10/10/01	Mise en œuvre d'un minimum réduit de séparation verticale (RVSM) dans l'espace aérien EUR RVSM entre les niveaux de vol FL 290 et FL 410 inclus. 4 <sup>ème</sup> AIC diffusée conjointement par les Etats adhérents au programme RVSM.
2002	A 05	03/07/02	Mise en œuvre de l'espacement entre canaux 8,33 KHz au-dessus du niveau de vol 245 dans la région EUR OACI.
	A 09	25/12/02	Redevances de route collectées par EUROCONTROL au nom de l'ONDA.
2003	A 02	24/07/03	Marge de séparation latérale pour évitement des zones à statut particulier.
2004	A 03	21/12/04	Modalités d'application des procédures d'exploitation par faible visibilité (LVP) à l'aérodrome de Casablanca Mohammed V.
2005	A 01	07/02/05	Liste des aéroports internationaux disposant des services de douane, de police et de Contrôle sanitaire aux frontières.
	A 03	31/03/05	Délivrance et renouvellement des CDN et CLN.
	A 06	20/07/05	Plan de vol.
	A 07	21/07/05	Fonctions d'assistance, de surveillance et de guidage radar opérationnelles à GMMN.
	A 09	05/09/05	Instruction technique relative à la notification et l'analyse des événements liés à la sécurité dans le domaine de la gestion du trafic aérien.
2006	A 02	24/02/06	Les redevances aéroportuaires collectées par l'IATA au nom de l'ONDA. Les règles régissant les redevances aéroportuaires collectées par l'IATA, au nom de l'ONDA.
	A 03	21/04/06	Liste des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique et des aérodromes contrôlés.
	A 04	20/10/06	Circulaire relative à l'autorisation et à l'exploitation des services aériens de transport public non de passagers aux fins touristiques (charter flights).

2008	A 01	24/04/08	<b>Procédure de dépôt des plans de vol applicables à compter du 5 Juin 2008.</b> <i>/ Flight plan filing procedures with effect from June 5th, 2008.</i>
	A 03	10/10/08	<b>Mise en œuvre du service de contrôle d'approche radar à l'aéroport d'Agadir AL Massira.</b> <i>/ Implementation of radar services at Agadir Al Massira airport</i>
	A 04	20/11/08	<b>Mise en œuvre du service Radar au secteur océanique de la FIR Casablanca</b> <i>/ Implementation of Radar services in the Oceanic sector of Casablanca FIR</i>
2009	A 01	12/02/09	<b>Questionnaire de mesure de satisfaction client SIA</b> <i>/ Questionnaire of measuring AIS customer satisfaction</i>
	A 02	23/04/09	<b>Questionnaire de mesure de satisfaction client DNA</b> <i>/ Questionnaire of measuring Air Navigation Directorate customer satisfaction</i>
	A 03	18/06/09	<b>L'emport obligatoire d'ELT fonctionnant sur 406 MHz</b> <i>/ Mandatory carriage of ELTs operating on 406 MHz</i>
	A 04	16/07/09	<b>Mise en œuvre des procédures d'approche RNAV-GNSS</b> <i>/ Implementation of RNAV-GNSS approach procedures</i>
	A 05	13/08/09	<b>Mise en ligne du site Web de la DGAC</b> / <i>Setting online the website of DGAC</i>
	A 06	10/11/09	<b>AIRAC 2010 : Dates de publication et de mise en vigueur</b> <i>/ AIRAC 2010 : Publication and effective dates</i>
	A 07	10/11/09	<b>Jours fériés de l'an 2010</b> / <i>Holidays for year 2010</i>
	A 08	08/12/09	<b>Exploitation des mouvements non simultanés sur pistes parallèles rapprochées spécialisées en phase de test à l'aéroport de Casablanca/ Mohammed V.</b> / <i>Non simultaneous movements on specialized close parallel runways in test phase at Casablanca/Mohammed V airport.</i>
	A 09	31/12/2009	<b>Certification ISO 9001 version 2008 du SIA-Maroc</b> <i>/ ISO 9001 version 2008 certification of AIS-Morocco</i>
	A 10	31/12/2009	<b>Certification ISO 9001 version 2008 de la DNA-Maroc</b> <i>/ ISO 9001 version 2008 certification of Air Navigation Directorate- Morocco</i>
	A 11	31/12/2009	<b>Liste récapitulative des AIC (série A) en vigueur</b> / <i>Checklist of AIC (A serie) currently in force</i>

**Cette Circulaire annule et remplace l'AIC N° A-07 du 31/12/2008**  
*This circular cancels and supersedes AIC N°A-07 of 31<sup>st</sup>/12/2008*

**Cette Circulaire comporte deux pages**  
*This circular contains two pages*

**Fin / End**